



Note de présentation du budget primitif 2025 Budget général – commune de BARBY

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre au citoyen d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif (BP) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année.

	BP 2024 + BS +DM	BP 2025 + RAR
Dépenses de fonctionnement	3 435 398.00 €	3 591 759.69 €
Recettes de fonctionnement	3 435 398.00 €	3 591 759.69 €
Dépenses d'investissement	3 203 224.74 €	2 321 995.01 €
Recettes d'investissement	3 546 523.74 €	2 321 995.01 €

1. La section de fonctionnement

Le budget 2025 a été élaboré en section de fonctionnement avec un équilibre RECETTES/DEPENSES à 3 591 759.69€.

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement à la rémunération du personnel, à l'entretien des bâtiments communaux, à l'achat de carburants et d'énergie, et plus généralement à toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services communaux.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 2 954 547 € en 2025, soit une diminution de 0.89% par rapport au budget primitif 2024.

	BP 2024 + BS+ DM	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
011 - Charges à caractère général	1 158 757.00	1 055 717.00	- 103 040.00	- 8.89%
012 - Charges de personnel	1 327 159.00	1 397 500.00	+ 70 341.00	+ 5.30%
65 - Autres charges de gestion courantes	410 321.00	381 830.00	- 28 491.00	- 6.94%
66 - Charges financières	5 288.00	6 000.00	+ 712.00	+ 13.46%
67 - Charges spécifiques	5 000.00	5 000.00	0	
68 - Dotations aux provisions	0	85 000.00	+ 85 000.00	
014 - Atténuations de produits	22 038.00	23 500.00	+ 1 462.00	+ 6.63%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 928 563.00	2 954 547.00	+ 25 984.00	+ 0.89%
023 - Virement à la section d'investissement	376 835.00	497 212.69	+ 120 377.69	31.94%
042 – Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	130 000.00	140 000.00	+ 10 000.00	+ 7.69%

	BP 2024 + BS+ DM	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
Total des dépenses de fonctionnement	3 435 398.00	3 591 759.69	156 361.69	+ 4.55%

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent principalement les fluides (électricité, gaz, réseau de chaleur : 251K€, soit près de 24% des dépenses du chapitre), les achats de prestation de service (repas restauration scolaire : 100K€, soit près de 9.5% des dépenses du chapitre), les primes d'assurance (74K€ représentant 7% des dépenses du chapitre) ainsi que les différents contrats de maintenance (58K€ et 5.5% des dépenses du chapitre).

Les principaux postes de dépenses en hausse sont :

- Les fluides (électricité, gaz et chauffage urbain) : + 14K€
- Les primes d'assurance : + 14K€
- Les honoraires + 27K€ avec la prise en compte de dépenses non récurrentes (EPFL, frais établissement bail presbytère, mission de management de transition)

Par ailleurs, le poste de dépense correspondant à la location de modules de chantier est en nette diminution avec la fin, durant l'été 2025, des travaux d'extension de la maison médicale (- 69K€ compte 61558 Location mobilière).

Les charges de personnel (chapitre 012) sont constituées du salaire des agents titulaires (584K€) et des agents non-titulaires (363K€) ainsi que des charges de sécurité sociale et de prévoyance (408K€) qui correspondent notamment aux cotisations à l'U.R.S.S.A.F. et aux caisses de retraite. Le montant des charges de personnel augmente de 5%, par rapport au budget primitif de 2024. A noter le recrutement en 2025 de 7 agents recenseurs (15K€), le renforcement de l'encadrement de services périscolaires (+0.33ETP) et l'ouverture d'un poste supplémentaire (services administratifs – pôle population) qui fait suite à la réorganisation des services municipaux.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) regroupent principalement les indemnités des élus (100K€) et les subventions versées aux associations (24K€), au CCAS (45K€), à la crèche associative (8K€), aux coopératives scolaires (37K€), à la bibliothèque associative (4.5K€) ou encore à l'association Régie + au titre du dispositif des correspondants de nuit (11K€).

Le montant de la contribution versée par la commune au financement du SICSAL s'élève en 2025 à 118K€.

Les charges financières (chapitre 66) rassemblent les intérêts de la dette ; une somme de 6K€ est prévue en lien avec la réalisation de l'emprunt de 400K€ inscrit en recettes d'investissement en 2025 (financement des travaux d'extension de la maison médicale).

Les dotations aux provisions (chapitre 68) sont destinées à couvrir un risque ou une charge susceptible de générer une sortie de ressources ; les provisions prévues en 2025 visent à garantir la commune vis-vis des modalités financières de clôture de la ZAC et vis-vis d'un contentieux en cours concernant un agent de la collectivité.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux (taxes foncières, ...), aux dotations et subventions (État, région, département) ainsi qu'aux revenus issus de la valorisation du domaine de la Commune (locations, ...) et aux redevances perçues sur les usagers des services publics communaux.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 3 111 931€ en 2025, soit une baisse de 8.83% par rapport au budget primitif 2024.

	BP 2024 + BS+ DM	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
70 - Produits des services et du domaine	218 486.00	238 700.00	20 214.00	+ 9.25%
73 - Impôts et taxes	1 980 238.00	1 997 145.00	16 907.00	+ 0.85%
74 - Dotations et subventions	599 253.00	587 300.00	-11 953.00	- 1.99%
75 - Autres produits de gestion courante	584 626.00	276 386.00	- 308 240.00	- 52.72%
76 - Produits financiers	2 400.00	0.00	- 2 400.00	
013 - Atténuations de charges	26 000.00	9 000.00	- 17 000.00	- 65.38%
77 - Produits spécifiques	2 233.00	3 400.00	+ 1 167.00	+ 52.26%
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 413 236.00	3 111 931.00	- 301 305.00	- 8.83%
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>22 162.00</i>	<i>0</i>	<i>- 22 162.00</i>	
<i>002 - Excédent reporté des années antérieures</i>	<i>0</i>	<i>479 828.69</i>	<i>+ 479 828.69</i>	
Total des recettes de fonctionnement	3 435 398.00	3 591 769.69	1546 361.69	+ 4.55%

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) concernent principalement les recettes tarifaires des services périscolaires (65% des recettes du chapitre).

Les impôts et taxes (chapitres 73 et 731) regroupent les recettes suivantes :

- Les impôts directs locaux (1 513K€) : aucune augmentation des taux d'imposition n'est envisagée ; la prévision prend en compte une augmentation des bases de près de 3.7%.
- Les autres taxes : taxe sur les pylônes électriques (23K€), accise électricité (32K€), attribution de compensation (409K€) et fonds départemental sur les droits de mutation (20K€)

Les dotations et subventions (chapitre 74) concernent principalement

- Les dotations de l'État : la dotation de solidarité rurale (46K€), la dotation forfaitaire (486K€) et cette année la dotation forfaitaire de recensement (6K€) ;
- La compensation au titre des exonérations de la taxe foncière (35K€) ;
- Les participations versées par l'agglomération (contrat de ville) et par la CAF pour un montant total de 7K€
- Le FCTVA pour 8K€.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) concernent principalement les revenus des immeubles pour 212K€ (qui comprend le versement, cette année, de 120K€ par la paroisse) ; à noter que les recettes de ce chapitre sont en nette diminution par rapport à 2024 (-52%), compte tenu de l'encaissement, sur l'exercice précédent, d'indemnités de sinistre ayant un caractère exceptionnel.

Les atténuations de charges (chapitre 013) concernent les remboursements sur rémunération du personnel pour près de 9K€.

2. La section d'investissement

Le budget 2025 a été élaboré en section d'investissement avec un équilibre RECETTES/DEPENSES à 2 321 995.01€.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement (2 322K€) concernent l'achat de biens et de matériel, la construction ou l'aménagement de bâtiments et de travaux d'infrastructures (opérations d'équipement pour un total de 2 004K€), le remboursement des créances financières pour 283K€ (convention de portage foncier EPFL) et le remboursement en capital des emprunts (CAF et emprunt à venir pour le financement des travaux d'extension de la maison médicale).

	BP 2024 + BS+ DM	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
16 - Emprunt et dettes assimilées	36 500.00	35 668.00	- 832.00	- 2.28%
27 – Autres immobilisations financières	269 490.00	282 500.00	+ 13 010.00	+ 4.83%
Dépenses d'équipement	2 824 787.84	2 003 827.01	- 820 960.83	- 29.06%
Total dépenses réelles d'investissement	3 130 777.84	2 321 995.01	- 808 782.83	- 25.83%
Opérations d'ordre entre sections	22 162.00	0	- 22 162.00	
Opérations d'ordre au sein de la section d'invest.	20 000.00	0	-20 000.00	
Solde déficitaire de la section d'investissement	30 284.90	0	- 30 284.90	
Total dépenses d'investissement	3 203 224.74	2 321 995.01	- 881 229.73	- 27.51%

Le détail des dépenses d'équipement (opérations individualisées et chapitres globalisés) est le suivant :

Chapitre globalisé ou opération individualisée	Total
Chapitre globalisé 21 - Immobilisations corporelles	27 104,82 €
Chapitre globalisé 23 - Immobilisations en cours	163 298,09 €
Opération individualisée 228 - Centre bourg 2 Salle polyvalente	66 400,00 €
Opération individualisée 230 - Centre-bourg 2 Aménagements de surface	39 600,00 €
Opération individualisée 231 - Budget Vert	500 200,00 €
Opération individualisée 232 - Réfection de voirie	76 200,00 €
Opération individualisée 233 - Réseaux	85 000,00 €
Opération individualisée 234 - Cimetières	77 000,00 €
Opération individualisée 235 - Aménagements de l'espace public	16 300,00 €
Opération individualisée 236 - Equipements et accessoires de voirie	21 000,00 €

Chapitre globalisé ou opération individualisée	Total
Opération individualisée 237 - Equipements services techniques	60 000,00 €
Opération individualisée 238 - Equipements informatiques, numériques et de communication	39 470,00 €
Opération individualisée 239 - Interventions sur bâtiments	84 795,50 €
Opération individualisée 240 - Œuvres artistiques	10 500,00 €
Opération individualisée 242 - Opérations foncières	8 500,00 €
Opération individualisée 243 - Equipements scolaires et périscolaires	16 710,00 €
Opération individualisée 244 - Equipements divers des autres services	4 100,00 €
Opération individualisée 202 - Extension maison médicale	707 648,60 €
Total général	2 003 827,01 €

Les opérations d'investissement inscrites au BP 2025 concernent principalement l'achèvement des travaux d'extension de la maison médicale (708K€) et divers projets regroupés au sein d'une nouvelle autorisation de programme intitulée « Budget vert » comprenant les travaux de rénovation énergétique des bâtiments, de modernisation de l'éclairage public et de désimperméabilisation des cours d'école notamment (500K€).

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement (1 471K€) proviennent des dotations (FCTVA et taxe d'aménagement), des subventions d'équipements (pour près de 679K€), d'un emprunt de 400K€ et du produit de cession pour 75K€ (terrain cédé à la société Carré de l'Habitat).

	BP 2024 + BS+ DM	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
10 - Dotations et réserves	802 773.74	315 000.00	- 487 773.74	- 60.76%
13 - Subventions d'équipements reçues	1 066 915.00	679 413.53	- 387 501.47	- 36.32%
16 - Emprunts et dettes	600 000.00	402 000.00	- 198 000.00	-33%
024 – Produits de cession	75 000.00	75 000.00	0.00	
45 – Opérations pour compte de tiers	75 000.00	0.00	- 75 000.00	
Total recettes réelles d'investissement	3 019 688.74	1 471 413.53	- 1548 275.21	- 51.27%
021 - Virement de la section de fonctionnement	376 835.00	497 212.69	+ 120 377.69	+ 31.94%
Opérations d'ordre entre sections	130 000.00	140 000.00	+ 10 000.00	+ 7.69%
Opérations d'ordre au sein de la section d'invest.	20 000.00	0	-20 000.00	
Solde excédentaire de la section d'investissement	0.00	213 368.79	213 368.79	
Total recettes d'investissement	3 546 523.74	2 321 995.01	-1 224 528.73	- 34.53%

État de la dette

Encours de la dette au 31/12/2024 : 386 666€.

Il est prévu en 2025 le recours à un emprunt de 400K€ pour assurer le financement des travaux d'extension de la maison médicale.

Vu pour être annexé à la délibération n°2025/06 portant approbation du budget primitif 2025.

Le Secrétaire,

Le Maire,
Christophe PIERRETON.


